



COMMISSION DES ARBITRES

Se réunit les lundis, mardis et vendredis à partir de 17 h 30

Ligne directe : 04.92.15.80.33

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-verbal n°03

Réunion de bureau du 12 septembre 2019

Président : M. Gilles ERMANI

Présents : MM. Youssef SIAD - Claude CASTROFLORIO - Sébastien CHILOTTI - Jacques THAON et Julien NUCERA - Roger ATTALI - Alexandre MARY. - Laurent CAPPATTI

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du bureau, ainsi qu'à MM CHABANE Loïc et MARINSALTI Alexis qui assistent à la réunion.

Le Président passe ensuite à l'ordre du jour après avoir approuvé le PV N°02 du 5 septembre 2019.

La CDA félicite Monsieur ARB CHAABA Rabah pour la naissance de son fils Yanis.

La CDA adresse ses plus sincères condoléances à Monsieur MOUMNASSI Karim dont le frère est décédé.

La CDA adresse également ses plus sincères condoléances à Monsieur MEDAM Claude suite au décès de son père Emile ancien membre de la CRA de la Ligue de la Méditerranée.

1 - CORRESPONDANCE

Toutes les correspondances ont été traitées avant la réunion.

2 – DEPARTEMENT TECHNIQUE

Le samedi 7 septembre 2019, 136 arbitres ont participé aux différents tests physiques au stade Charles Ehrmann sur la pelouse du parc Honneur, avec un ciel clément et une température modérée.

14 échecs ont été constatés soit 10,3 % des participants. Une session de rattrapage est prévue le samedi 21 septembre 2019 pour ces arbitres ainsi que ceux absents lors de la première convocation.

100 arbitres sont venus passer un contrôle des connaissances théoriques (questionnaire avec QCM) le samedi après-midi au siège du district.

Les cours sur les modifications des lois du jeu ont débuté la semaine dernière avec une présence importante notamment pour les JAD et les stagiaires (30 présents).

115 arbitres ont passé le test théorique à ce jour.

Toutes les salles pour les formations des candidats à l'arbitrage sont réservées à Grasse au stade de la Paoute (début 30/09/2019), à Nice salle de presse au stade Charles Ehrmann (2 octobre 2019) et au CAL à Bon Voyage (1^{er} octobre 2019).

A ce jour, 255 arbitres ont renouvelé leur licence avec 173 dossiers médicaux de District réceptionnés. La CDA remercie le Docteur Joël SIMON pour avoir traité tous ces dossiers médicaux.

3 – DEPARTEMENT CONTROLES

Les 14 et 15 septembre 2019, 9 parrainages auront lieu en catégorie U15 afin d'accompagner les stagiaires dans cette catégorie.

4 – DEPARTEMENT DESIGNATIONS

Le département des désignations a rencontré de grandes difficultés pour désigner les arbitres nécessaires pour couvrir toutes les rencontres régionales et départementales pour le week-end du 14 et 15 septembre 2019.

Vu les effectifs d'arbitres désignables à ce jour, la CDA ne sera pas en mesure et ce jusqu'à nouvel ordre, de couvrir le championnat U12 Niveau 2.

Fin de séance : 23h00.

Le Président de la CDA :
M. Gilles ERMANI

Les Secrétaires de séance :
M. MARY Alexandre
M. CAPPATTI Laurent